



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier n°PURCODT/JAM/2/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Demandeur : **Srl AGENAM.**

Le terrain concerné est situé à 5100 Jambes, Rue Victor Nonet paraissant cadastré 4e division, section E n°119D, 119E, 119F, 120V, 127F, 127H, 127K, 128A, 128B, 128C.

Le projet consiste en la **modification du permis d'urbanisation délivré le 14 avril 1969 à Jambes**, en application de l'article R.IV.40-2, §1ier, 2°) : la construction ou la potentialité de construire un bâtiment dont la profondeur est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës

Le présent avis respecte les formalités prescrites par l'article D.VIII.6 du Code.

L'ensemble du dossier est consultable en ligne à l'adresse suivante : www.namur.be - Onglet : « je trouve – Enquêtes publiques »

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement :

du 06 mai 2024 au 21 mai 2024 inclus à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur, Aile A (2ème étage) :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h **(sur RDV*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par fax au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou fax sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, le fax ou le courrier électronique portera la mention : **PURCODT/JAM/2/2024.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **(*)** auprès du service Urbanisme.

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be